

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002124**

**OBJET :**

**Bail dérogatoire au statut  
des baux commerciaux :  
atelier relais Métiers d'Art situé  
11 rue Louis Bages (angle) à  
Agde avec M. Alain De La  
Asuncion pour un loyer  
mensuel de 42 € la 1<sup>ère</sup> année,  
84 € la 2<sup>ème</sup> année et 126 € la  
3<sup>ème</sup> année**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à décider de la conclusion du louage de chose en tant que bailleur ou preneur ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement des métiers d'art sur le territoire intercommunal y compris la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des locaux nécessaires à cette filière, la Communauté d'Agglomération souhaite installer dans ses ateliers des artistes ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dispose d'un local situé 11 rue Louis Bages à Agde (rez-de-chaussée) et que celui-ci correspond aux attentes de M. Alain De La Asuncion pour exercer ses activités de peintre et sculpteur.

Réf. : SS/AR (Foncier)  
Rubrique dématérialisée : 3.3 « locations »  
Pièce annexe : Bail dérogatoire CAHM-  
ASUNCION

**DÉCIDE**

- **Article 1 :** De passer avec monsieur Alain De La Asuncion, domicilié 9, impasse du Clos des Vignes à Pomérols (34810), un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour un local situé 11 bis rue Louis Bages (angle) à Agde (34300) pour un loyer mensuel de 42 € la 1<sup>ère</sup> année, 84 € la 2<sup>ème</sup> année et 126 € la 3<sup>ème</sup> année.
- **Article 2 :** De percevoir les recettes correspondantes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 27 septembre 2021

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

#signature#

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 30 septembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210924-C00212410-AR